

- À remplir par l'Animateur en formation (stagiaire) et son accompagnateur préparant son stage pratique.
- À envoyer au plus tard pour le 31 mai au Carrick à formation@guides.be ou par courrier à Rue Paul-Émile Janson, 35 - 1050 Bruxelles.
- Garder une copie pour compléter l'évaluation sur le même document.
- Pour plus d'informations sur l'accompagnement et les rencontres, consulter la page 4.

PRÉPARATION DE STAGE PRATIQUE EN VUE DE L'OBTENTION DU BREVET D'ANIMATEUR DE CENTRES DE VACANCES

Coordonnées du stagiaire et de son accompagnateur

Stagiaire

Nom : Prénom : Unité : Branche :

Accompagnateur

Nom : Prénom : Unité : Fonction :

Membre du Staff d'Unité | Cadre de Région | Cadre de Formation

Animateur breveté. Brevet décerné le/...../..... (minimum un an) par l'organisme de formation

Les conditions d'accompagnement se trouvent dans l'annexe page 4.

L'accompagnateur ne doit pas obligatoirement faire partie de l'Unité. S'il n'est pas membre de l'ASBL Les Guides au moment du stage, remplis également la fiche annexe en page 3.

Stage pratique

Mon stage pratique est mon camp Guide qui est déclaré dans SCRIBe au plus tard le 1^{er} mars.

Mon camp se déroulera du/...../..... au/...../.....

Mon stage pratique se fait hors des Guides. **Je complète l'annexe à la préparation de stage pratique.**

Dans tous les cas, le stagiaire pense à rencontrer son accompagnateur au moins trois fois, avant, pendant et après le stage pratique (détails dans l'annexe page 4 - Rencontres entre le stagiaire et son accompagnateur).

Objectifs

Pour t'aider à définir tes objectifs, parles-en avec ton accompagnateur. Choisis-les en fonction de tes capacités et envies de progression. Pense aux modules de Formation que tu as suivis et à ce que tu souhaites mettre en place par rapport à tout ce que tu as pu découvrir. Pour te voir progresser sans pression, nous te conseillons d'en définir au moins trois et au maximum cinq.

Lors du stage pratique, je souhaite me fixer les objectifs SMART* suivants :

1.
.....
2.
.....
3.
.....
4.
.....
5.
.....

* Un objectif SMART est Spécifique, Mesurable, Adapté/Adaptable, Réaliste et Temporellement défini.

- **À compléter** par l'Animateur en formation (stagiaire) et son accompagnateur.
- **À envoyer après ton camp ou au plus tard pour le 31 août** au Carrick formation@guides.be ou par courrier à rue Paul-Émile Janson, 35 - 1050 Bruxelles. **A défaut, la validation de ton Anim 3 pourrait être compromise.**

ÉVALUATION DE STAGE PRATIQUE EN VUE DE L'OBTENTION DU BREVET D'ANIMATEUR DE CENTRES DE VACANCES

Stagiaire

Nom : Prénom : Unité : Branche :

Accompagnateur

Nom : Prénom : Unité : Fonction :

1. Évaluation des objectifs fixés

Objectifs	Atteints ou non	Si oui, quels moyens ont été utilisés ? Si non, pourquoi et comment y remédier ?
1		
2		
3		
4		
5		

2. Évaluation du stage dans son ensemble

À partir des expériences vécues durant le stage pratique, détermine les points forts sur lesquels t'appuyer dans ton animation et les points que tu souhaites améliorer. Voici quelques mots clés pour inspirer ta réflexion : créativité, animation (fil rouge, imaginaire, jeux, veillées, Sens et Foi, etc.), prise de responsabilités et d'initiatives, vie en groupe (règles de vie, bienveillance et respect des besoins, communication, gestion de conflit, respect de l'autre, etc.), rôle d'Animateur (pédagogie, confiance en soi, déontologie, autorité, etc.), accueil, relations (parents, Animés, Staff, intendants, etc.), capacités d'organisation (planning, administratif, logistique, etc.), environnement (endroit de camp, hygiène, sécurité, etc.).

Points forts	Points à améliorer

Conseils et remarques éventuels à la suite de la rencontre entre le stagiaire et son accompagnateur

.....

.....

.....

Signature de l'accompagnateur

Signature du stagiaire

- **À compléter** par l'Animateur en formation (stagiaire) si l'accompagnateur n'est pas membre de l'ASBL Les Guides ou si le stage pratique est réalisé en dehors de l'ASBL.
- **À envoyer au plus tard pour le 31 mai** à formation@guides.be ou par courrier à rue Paul-Émile Janson, 35 - 1050 Bruxelles.

ANNEXE À LA PRÉPARATION DE STAGE PRATIQUE

SI L'ACCOMPAGNATEUR N'EST PAS MEMBRE DE L'ASBL DES GUIDES OU

SI LE STAGE PRATIQUE EST RÉALISÉ EN DEHORS DE L'ASBL DES GUIDES

Accompagnateur

Nom : Prénom : Né(e) le :/...../.....

Adresse :

Code postal : Localité :

Gsm : E-mail :

Date d'obtention du brevet (**minimum un an**) :/...../.....

Organisme de formation ayant décerné le brevet :

Signature de l'accompagnateur

Stage pratique

Numéro d'agrément du centre de vacances :

Type

Camp

Fédération (si autre que Les Guides) :

Numérotation et dénomination de l'Unité : Branche animé :

Dates du camp : du/...../..... au/...../.....

Adresse du camp :

Code postal : Localité :

Plaine | Séjour

Organisme :

Adresse :

Code postal : Localité :

Téléphone : E-mail :

Tranche d'âge animée : de àans **Dates** : du/...../..... au/...../.....

Lieu du stage

Dénomination :

Adresse :

Code postal : Localité :

Cachet du Centre de Vacances

Annexe - Rencontres entre le stagiaire et son accompagnateur

À chaque étape de son stage pratique le stagiaire doit rencontrer son accompagnateur.

➤ Avant le stage pratique

Le stagiaire

1. fixe des objectifs précis, en fonction de son évaluation de stage théorique et des réalités de terrain ;
2. construit une animation de qualité, qui respecte les Animés et qui prend en compte leurs besoins ;
3. s'assure que le stage est agréé par l'ONE ou reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'accompagnateur

1. établit une relation de confiance avec le stagiaire ;
2. peut aider le stagiaire à fixer des objectifs précis en vue de son animation ;
3. épaula le stagiaire tout au long de sa préparation en lui prodiguant, le cas échéant, conseils et remarques ;
4. veille à ce que les plages d'animation soient effectivement préparées par le stagiaire ;
5. veille à ce que le stage soit agréé par l'ONE ou reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

➤ Pendant le stage pratique

Le stagiaire mène son camp en totalité et prend en compte les éventuelles remarques de l'accompagnateur.

L'accompagnateur

1. soutient le stagiaire, l'épaula et l'aide à identifier ses points forts et d'amélioration lors d'un moment adéquat ;
2. n'intervient pas dans l'animation sauf si la situation le requiert absolument (danger, etc.).

➤ Après le stage pratique

Le stagiaire compare les objectifs fixés et évalue leur réalisation avec l'aide de l'accompagnateur. Ensemble, ils discutent du déroulement du stage et des évolutions durant celui-ci. Ils envisagent également les pistes d'amélioration à aborder en Formation et pour les prochaines animations.

Conditions de validité du stage pratique

➤ Pour accompagner un stage pratique

1. être Animateur qualifié (**breveté depuis un an au moins** et âgé de 18 ans minimum) ou être membre d'un Staff d'Unité (breveté qualifié ou en deuxième année de mandat) ou un Cadre du Mouvement.
2. avoir animé au moins un camp dans une organisation de jeunesse reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
3. accompagner **maximum** 5 Animateurs en formation par période de stage.

➤ Pour qu'un stage pratique soit valable

Le stage pratique doit se dérouler dans un centre de vacances agréé par l'ONE :

- pendant au moins 2 semaines de congés scolaires et parmi ces types/choix
 - Pour une plaine de vacances (non résidentielle) :**
 - 2 périodes de 5 jours consécutif équivalent à 100h de stage pratique ;
 - 3 périodes de 5 jours consécutif équivalent à 150h de stage pratique.
 - Pour un séjour/camp de vacances (résidentiel) :**
 - une période d'au moins 6 jours et 5 nuits équivaut à 75h de stage pratique ;
 - une période d'au moins 10 jours et 9 nuits équivaut à 150h de stage pratique.
- accueillant minimum 15 enfants entre 30 mois et 15 ans ou jusqu'à 21 ans pour les personnes en situation de handicap et respectant les normes d'encadrement suivantes :
 - 1 Animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans ou 1 Animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans ;
 - parmi les Animateurs nécessaires pour l'encadrement, 1 sur 3 doit être breveté : 1 responsable qualifié (breveté depuis plus d'un an et âgé d'au moins 18 ans) ou 1 coordinateur.
- possédant un règlement d'ordre intérieur, un projet pédagogique et respectant les convictions de chacun ;
- assurant chaque membre (responsabilité civile et dommages corporels) ;
- respectant les règles d'hygiène et de sécurité ;
- ne poursuivant pas un but lucratif ;

L'Animateur Nuton doit effectuer deux stages pratiques de 75 heures. Il doit réaliser deux préparations de stage et deux évaluations de stage pratique. Pour l'ensemble de ses stages pratiques, il définit au moins deux objectifs différents par stage adaptés à l'âge animé.

L'Animateur doit être présent à la totalité du stage (il n'est donc pas autorisé de compléter un camp Nuton par quelques jours d'un camp Lutin).